



## Congé payé acquis retiré

Par **sasa93**, le **13/03/2012** à **16:57**

Bonjour,

Suite à un malaise à mon lieu de travail qui m'as valu une hospitalisation et donc une déclaration d'accident de travail de la part de mon employeur. Je me suis retrouver 6 jours sans me rendre à mon lieu de travail. Mon soucis est que je viens de revenir à mon poste et je me suis aperçu qu'on m'avait retiré 7 jours de congé payé acquis. J'aimerais savoir si cela est normal ?

j'ai prévenue mon employeur de mon état et lui ai transmis une feuille de bilan lors de mon hospitalisation et puis un arrêt de travail lors de ma sortie de l'Hôpital.

Je suis étudiant en alternance sous contrat de professionnalisation.

Merci de votre réponse..

Par **P.M.**, le **13/03/2012** à **17:12**

Bonjour,

Si vous avez un bulletin d'hospitalisation + un arrêt-maladie pour la durée de l'absence, ce n'est pas normal que l'on vous retire des congés payés...

En plus, la première journée d'accident de travail est normalement à la charge de l'employeur qui doit vous la payer intégralement...

Par **sasa93**, le **15/03/2012** à **11:42**

Merci de votre réponse je vais me tourner vers le service RH ...